

APPEL A CANDIDATURE : GIP-Union Retraite / Comité des Usagers

Présentation :

Créé par une loi du 17 mai 2011 modifiée par des lois en date des 21 août 2003 et 9 nov. 2010 portant réforme des retraites, le [GIP Union Retraite](#) initialement chargé d'assurer le droit à l'information des assurés s'est également vu confié, par la loi du 20 janvier 2014 relative à l'avenir et à la justice du système de retraites, le pilotage stratégique des projets de coordination destinés à améliorer les relations des régimes avec les usagers. A noter les modifications de sa [convention constitutive](#) approuvées par un [arrêté en date du 20 sept. 21](#))

Fonctionnement

Constitué par [l'ensemble des régimes de retraite, de base et complémentaire, obligatoires](#), il est administré par un CA composé de représentant de ces régimes et chargé notamment de l'approbation du Contrat d'Objectifs Pluriannuels (COP).

Un « Comité des Usagers », dont le rapport d'activité est annexé au rapport d'activité du groupement, est en outre chargé de rendre un avis, avant leur approbation par le CA, sur ces projets de Contrats d'Objectifs Pluriannuels.

Composition

Le « Comité des Usagers » est quasi-exclusivement composé des représentants des partenaires sociaux, la fonction de membre étant toutefois incompatible avec celle de représentant d'un organisme membre du groupement lui-même (CNAV, AGIRC-ARRCO, ...).

Siège à pourvoir : 1 siège de titulaire

Rôle du mandataire :

Le rôle du mandataire CPME, en s'appuyant sur les positions de celle-ci, est de défendre les intérêts des PME-TPE dans le cadre de ce processus de modernisation des relations entre les régimes d'assurance retraite et les usagers.

Profil :

- - exercice d'un mandat CPME au sein d'une institution de retraite complémentaire (IRC) recommandé
- connaissances en matière de retraite naturellement requises,
- réelle implication et disponibilité suffisante pour participer aux réunions,

Infos pratiques :

- 3 réunions par an (durée 2h / en principe le mardi ou le jeudi, de 10h à 12h), format hybride (présence et / ou visioconférence)
- absence de remboursement de frais de déplacement (et d'hébergement / restauration).

Réponse :

- à adresser avec un CV (comportant au minimum nom, prénom, titres et / ou qualités, date de naissance, coordonnées complètes (adresse postale, tel, mail), profil professionnel et autres mandats détenus par ailleurs),
- par mail à Audrey MORIN, mandat@cpme-pdl.fr, avant le **jeudi 21 décembre 2023**.

Philippe GUILLAUME

Président de la Commission des mandats